



Bulletin hydrologique **Bassin Tarn - Sor**

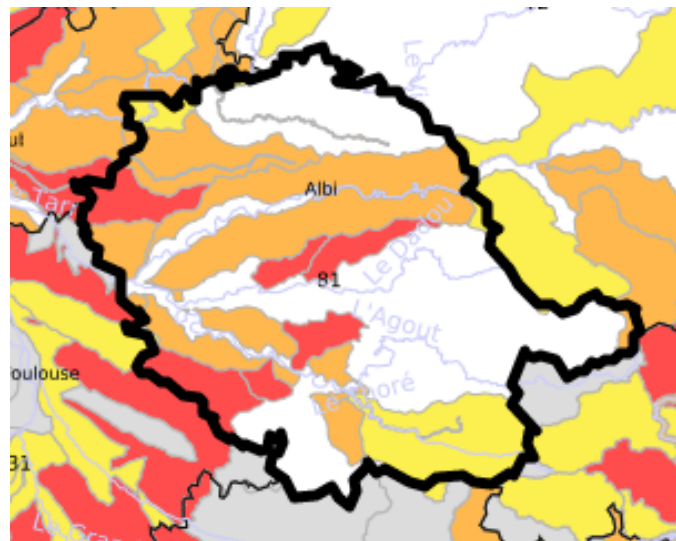


Limitations de prélèvements :

Zone d'alerte	Restriction
Agros	maintien du niveau 3 (100%)
Ardial (En Guibaud)	maintien du niveau 3 (100%)
Assou	maintien du niveau 3 (100%)
Bagas	maintien du niveau 3 (100%)
Bernazobre	maintien du niveau 2 (50%)
Dourdou	maintien du niveau 2 (50%)
Rance	maintien du niveau 1 (30%)
Girou	maintien du niveau 3 (100%)
Tescou non réalimenté	maintien du niveau 3 (100%)
Affluents de l'Agout en aval du Thoré à la confluence avec le Tarn en excluant le Thoré, le Sor, le Bagas, l'Ardial (En Guibaud) et le Dadou	Passage au niveau 3 (100%) le 5 août
Affluents du Tarn moyen du Rance à la confluence avec l'Agout	maintien du niveau 2 (50%)
Affluents du Tarn aval de l'Agout à la confluence avec la Garonne en excluant l'Agout et le Tescou	maintien du niveau 2 (50%)
La Vère de sa source à Fourogue et tous les affluents de la Vère	Passage au niveau 3 (100%) le 5 août
Affluents rive droite du Tarn médian	maintien du niveau 1 (30%)
: Le Thoré amont de sa source à la confluence avec l'Arn et tous les affluents du Thoré et l'Arn et ses affluents de sa source aux Saints-Peyres	Passage au niveau 2 (50%) le 5 août
Petits affluents de l'Aveyron	Passage au niveau 2 (50%) le 5 août

[Cliquer ici](#) pour consulter le détail des arrêtés

Carte Propluvia (cliquable)



Taux de remplissage :

	Bassin Tarn				
	Rassisse	Bancalié	Cammazes	Saints-Peyres	Thérondel
1 août 2023	95 %	72 %	84 %	88 %	63%
	10.8 Mm ³	7.8 Mm ³	15.9 Mm ³	30 Mm ³	5.1 Mm ³
24 juillet 2023	98 %	73 %	87 %	92 %	70 %

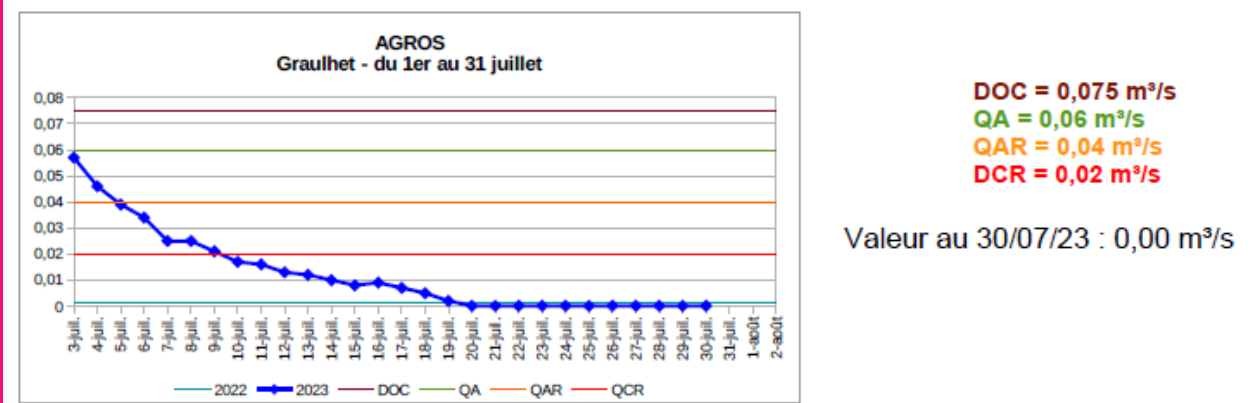
État des lâchers pour le soutien d'étiage :

bassin versant	barrages (cours d'eau)	lâchers précédents	lâchers actuels
Bassin versant du Tarn	Saints-Peyres (Agout)	1.5 m ³ /s	4m ³ /s à partir du 6/08
	Rassisse (Dadou)	0.5 m ³ /s	0.5m ³ /s
	Bancalié (Dadou)	Pas de lâchers	
	Cammazes (Sor)		
	Thérondel (Tescou)	60l/s	60l/s

Détail de l'hydrologie des cours d'eau et des restrictions :

- **Agros** : les débits enregistrés à la station de Graulhet sont de 0L/s pour un débit de crise à 20L/sc.

Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires.



Ces données de débits sont issues de la DDT du Tarn, elles sont **provisoires** et sont destinées principalement à un usage **immédiat**. Nous les diffusons **à titre d'information**.

- **Tescou non réalimenté** : Mesure effectuée sur le Tescou non réalimenté en amont de la confluence avec le Tescounet : 17/07 : 3l/s (QCR = 20L/sc)

Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires

- **Affluents de l'Agout aval du Thoré à la confluence avec le Tarn en excluant le Thoré, le Sor, le Bagas, l'Ardial et le Dadou** : 1 constat en assec : le lac d'Assou à Fiac

Passage en restriction de niveau 3 à partir du 5 août : interdiction totale des prélèvements sauf culture dérogatoire

- **Affluents du Tarn moyen du Rance à la confluence avec l'Agout** : 50 % des points en écoulement visible faible : La Saudronne à Lagrave

Passage en restriction de niveau 2 à partir du 5 août

- **La Vère non-réalimentée et ses affluents, les affluents du cours d'eau réalimenté** : 1 constat en écoulement non visible : le Rô oriental à Castelnaud-de-Montmirail

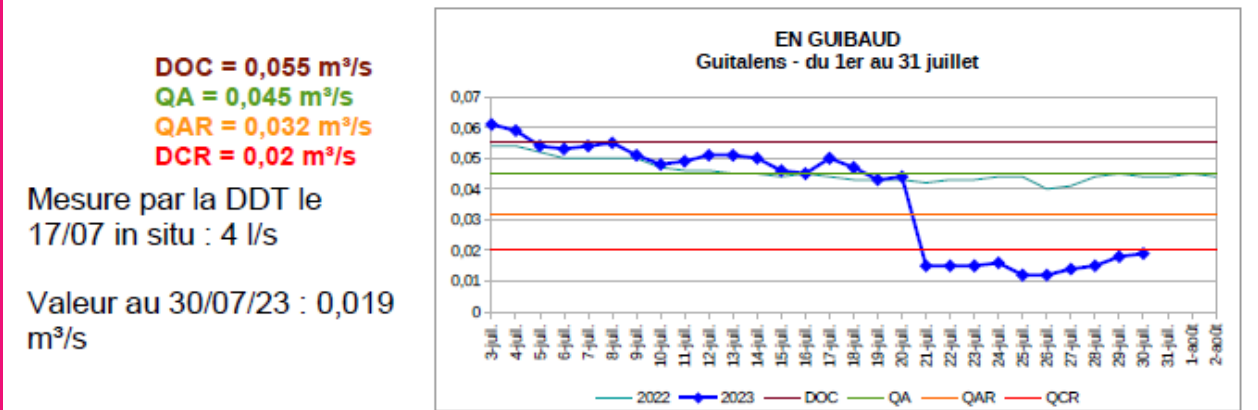
Passage en restriction de niveau 3 à partir du 5 août : interdiction totale des prélèvements sauf culture dérogatoire

- **Affluents du Tarn aval de l'Agout à la confluence avec la Garonne en excluant l'Agout et le Tescou** (DDT 82 pilote)

Maintien du niveau 2

- **En Guibaud** : les débits relevés par la DDT sont de 1.9l/s, en dessous du débit de crise (32 L/s).

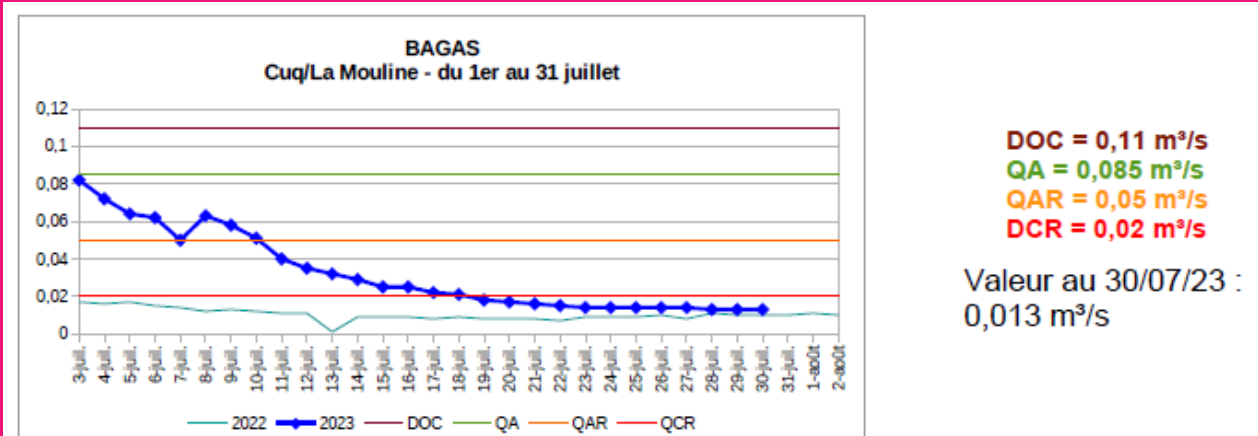
Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires.



Ces données de débit sont issues de la DDT du Tarn, elles sont **provisoires** et sont destinées principalement à un usage **immédiat**. Nous les diffusons **à titre d'information**.

- **Bagas** : les débits enregistrés à la station de Cuq/La Mouline sont de 13l/s, en dessous du débit d'alerte (20l/s).

Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires.

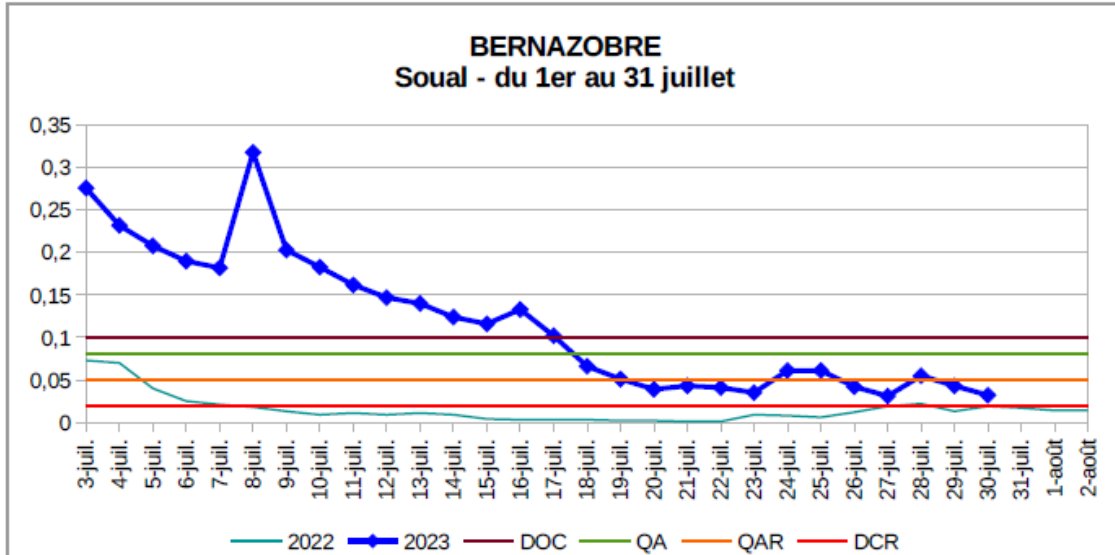


Ces données de débit sont issues de la DDT du Tarn, elles sont **provisoires** et sont destinées principalement à un usage **immédiat**. Nous les diffusons **à titre d'information**.

- **Bernazobre** : les débits relevés sont de 32l/s, en dessous du débit d’alerte renforcé (50 L/s).



Bernazobre – (Soual)

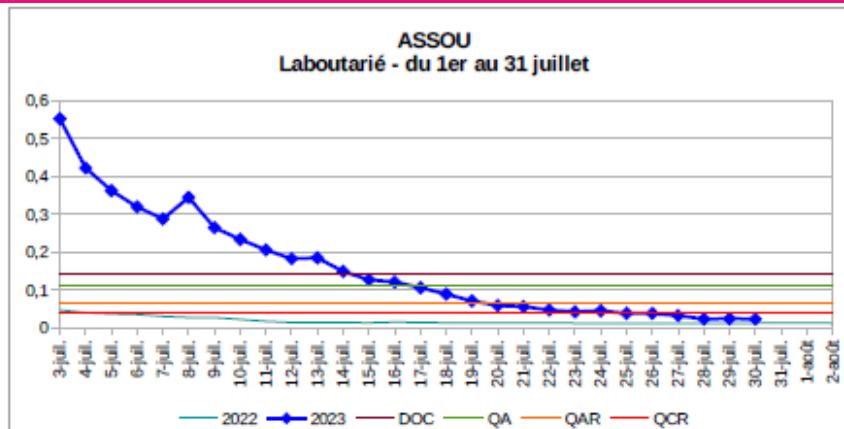


Valeur au 30/07/23 : 0,032 m³/s DOC = 0,1 m³/s QA = 0,08 m³/s QAR = 0,05 m³/s DCR = 0,02 m³/s

- **Assou** : les débits enregistrés à la station de Laboutarié sont de 23l/s pour un débit de crise de 40l/s.

DOC = 0,14 m³/s
 QA = 0,11 m³/s
 QAR = 0,065 m³/s
 DCR = 0,04 m³/s

Valeur au 30/07/23 :
 0,023 m³/s



Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires.

Ces données de débits sont issues de la DDT du Tarn, elles sont **provisoires** et sont destinées principalement à un usage **immédiat**. Nous les diffusons **à titre d’information**.

- **Le Thoré amont de sa source à la confluence avec l’Arn et tous les affluents du Thoré et l’Arn et ses affluents de sa source aux Saints-Peyres** : 2 constats consécutifs en écoulement visible faible
Passage en restriction de niveau 2

* **Lexique**

- **DOE (Débit Objectif d'Étiage)** : valeur de débit mesuré sur un point nodal :
 - au-dessus de laquelle sont assurés la coexistence normale de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ;
 - qui doit en conséquence être garanti chaque année pendant l'étiage, avec les tolérances définies ci-dessous :
 - Le DOE est respecté pour l'étiage d'une année si, pendant cet étiage, le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs (VCN 10) n'a pas été inférieur à 80 % du DOE (VCN 10 > 0,8 DOE).

Le DOE ainsi défini doit être respecté statistiquement 8 années sur 10.

→ **DOC (Débit Objectif Complémentaire)** : équivalent à un DOE sur les stations de suivi complémentaires des points nodaux

→ **Débit seuil** : équivalent à un DOE sur certains petits bassins versants

- **QA (Débit d'Alerte)** : c'est le premier seuil d'alerte, à partir duquel sont prises les premières mesures de restriction ; il est défini en général comme étant égal à 80 % du DOE.
- **QAR (Débit d'Alerte Renforcé)** : il s'agit du seuil de renforcement des mesures de restriction. Le débit d'alerte renforcé peut correspondre au tiers inférieur entre le DOE et le DCR [DCR + 1/3 (DOE - DCR)] ou être différent afin d'assurer la cohérence des seuils et des mesures prises de l'amont à l'aval de l'axe et garantir un écart suffisant entre les seuils d'un même point.
- **DCR (Débit de Crise)** : c'est le débit de référence au-dessous duquel seules les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile, de l'alimentation en eau potable et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaites.